

M. le ministre des Affaires Etrangères et du Développement International,

Je m'adresse à vous à l'occasion de votre visite officielle à Cuba, pour faire appel à vos convictions démocratiques et à votre sensibilité personnelle, afin que vous puissiez, s'il vous plait, solliciter de la part des gouvernants cubains l'adoption d'initiatives concrètes d'ouverture politique, et, par conséquent la libération d'opposants pacifiques.

Dans ce cadre, je me permets de vous rappeler la réclamation de votre délégation à Genève lors du dernier Examen Périodique Universel de Cuba. A cette occasion, la France a recommandé au régime de Raúl Castro qu'il garantisse la liberté d'expression et de réunion pacifique, tout comme la libre activité des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants, et des opposants politiques. Comme vous le savez, le gouvernement de Cuba a rejeté catégoriquement cette recommandation française et continue de réprimer systématiquement les libertés démocratiques.

L'un des très nombreux exemples récemment signalés, est la situation particulière de Manuel Cuesta Morúa, porte-parole de l'Arco Progresista. M. Cuesta Morúa était le principal organisateur local d'un forum alternatif au Sommet des Etats Latino-Américains et Caraïbes (CELAC) à La Havane, prévu pour le 28 janvier dernier. Cet évènement, nommé « 2ème Forum Démocratique sur les Relations Internationales et Droits de l'homme », avait pour objectif débattre de la clause démocratique de la CELAC et de son incompatibilité avec le régime de parti unique de Cuba (le 1er Forum avait eu lieu un an auparavant, à Santiago du Chili).

Malheureusement, le régime cubain a de nouveau démontré sa nature répressive, interdisant l'organisation de cette activité, arrêtant et menaçant tous les participants. Le gouvernement de Cuba s'est particulièrement acharné sur Manuel Cuesta Morúa, arrêté le dimanche 26 janvier, et libéré quatre jours plus tard « sous enquête judiciaire ». Il est accusé par le gouvernement cubain de « divulguer de fausses informations contre la paix internationale », ce qui est considéré comme un « crime de propagande ennemie » selon l'article 103.3 du Code pénal cubain, et pourrait lui coûter une peine allant de un à

quatre ans de prison (ou de dix à quinze ans, si la diffusion de l'information implique des médias de masses).

Le faible argument avancé à Manuel Cuesta Morúa par les officiers de la sécurité de l'Etat pour justifier ces charges est que les différents articles qu'il a publiés sur les questions raciales à Cuba déforment la réalité cubaine et le travail de la « Révolution » en faveur de l'égalité raciale. De plus, lors de son interrogatoire, les officiers de la sécurité de l'Etat ont affirmé à M. Cuesta Morúa que l'organisation d'un forum en parallèle du Sommet de la CELAC était ouvertement provoquant, et ils lui ont demandé d'annoncer publiquement son annulation en échange d'un oubli des charges, proposition qu'il a rejetée.

En conséquence, la sécurité de l'Etat a ordonné à M. Cuesta Morúa de venir, chaque semaine, au poste de police où il a été arrêté, afin de signer un acte de présence, et lui a interdit de voyager à l'extérieur du pays. Ceci est non seulement une vengeance évidente contre Manuel Cuesta Morúa pour l'organisation de ce forum et la dénonciation de la discrimination raciale à Cuba, mais c'est aussi une tentative d'entraver sa liberté de mouvement afin qu'il ne puisse se rendre à l'étranger pour continuer de mettre en lumière les manquements aux droits de l'homme fondamentaux à Cuba et les conditions de la population d'origine africaine, sur l'île. Manuel Cuesta Morúa est déterminé à lutter contre cette réaction injuste et disproportionnée du régime cubain et à continuer sa lutte pour un Cuba démocratique et racialement ouvert.

Manuel Cuesta Morúa est un éminent militant de la société civile indépendante de Cuba. Il a une licence en Histoire contemporaine et a réalisé des études supérieures en sciences politiques, économie, relations internationales, et anthropologie. En 1991, il a été licencié de son travail au Musée de la Maison Africaine de La Havane à cause de ses idées politiques. Cette même année, il a rejoint le Courant Social-démocrate cubain, et en 1996, il en a été élu Secrétaire Général. M. Cuesta Morúa est actuellement le Coordinateur National du parti social-démocrate Arco Progresista, qui possède le statut d'invité au sein de l'Internationale Socialiste ; il est membre du Comité Citoyen pour l'Intégration Racial (CIR), un groupe indépendant qui éveille les consciences sur les questions raciales à Cuba ; il est aussi un fréquent contributeur à de nombreuses publications cubaines et étrangères.

Il me semble important d'attirer l'attention sur cette affaire, et exiger du gouvernement cubain qu'il efface les charges contre Manuel Cuesta Morúa et l'ensemble des opposants pacifiques, dans votre cas, dans la continuité politique des recommandations opportunément formulées à Cuba au Conseil des droits de l'homme de l'ONU lors de l'Examen Périodique Universel de l'île.

Enfin, nous vous sollicitons pour que l'Ambassade de France à La Havane fasse ce que de nombreuses ambassades avaient fait durant la dernière dictature militaire en Argentine : offrir reconnaissance et protection à ceux qui expriment pacifiquement des idées différentes à celles du gouvernement. Comme vous le savez bien, les relations extérieures ne se limitent pas à des contacts entre fonctionnaires d'Etats, mais inclut des secteurs de la société civile, comme nous le faisons nous-même en maintenant des échanges institutionnels réguliers avec diverses ambassades étrangères à Buenos Aires. Dans le cas de Cuba, nous nous permettons d'affirmer respectueusement qu'en se limitant à des contacts exclusifs avec des fonctionnaires du régime de parti unique, les ambassades étrangères étendent à des secteurs démocratiques de l'île la négation du droit à exister et à jouir des libertés fondamentales que son propre gouvernement réprime.

En vous remerciant de votre aimable attention, je profite de cette opportunité pour vous saluer de façon très cordiale.



Gabriel C. Salvia

Directeur Général